

SASU 1PA

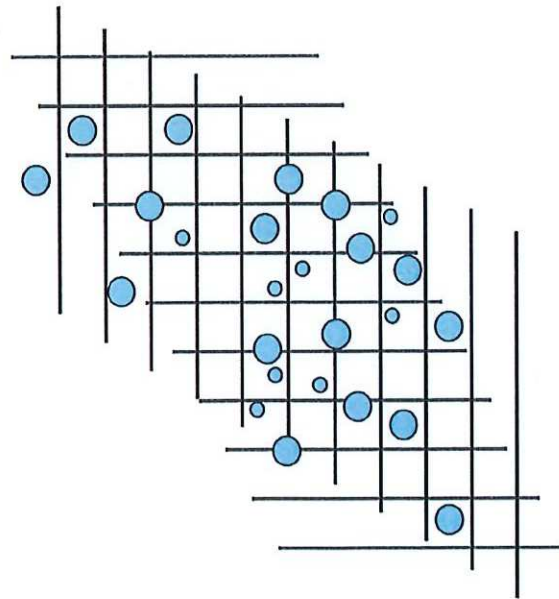
5 RUE FLEURS DE BANANIER
RESIDENCE FLEUR DE CANNE
97354 REMIRE

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/01/2024** au **31/12/2024**



YA MA Lily, Présidente



Siret : **84766940500015**

Code APE : **01.50Z**

Bilan actif

Etat exprimé en €uros		31/12/2024			31/12/2023
		Bruts	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement & rech. et développ.				
	Autres				
	Avances et acomptes				
	IMMO. CORPORELLES (hors biens vivants)				
	Terrains				
	Aménagements fonciers				
	Améliorations du fonds				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
Autres					
IMMO. CORPORELLES (biens vivants)					
Animaux reproducteurs					
Animaux de service					
Plantations pérennes et végétaux immobilisés					
AUTRES IMMO. CORPORELLES					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 430		2 430	20	
Total de l'actif immobilisé		2 430	-	2 430	20
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Animaux et végétaux en terre (cycle long)				
	Animaux et végétaux en terre (cycle court)				
	En cours de production de biens et svces(c.l.)				
	En cours de production de biens et svces(c.c.)				
	Approvisionnements et marchandises				
	Produits intermédiaires et finis				
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES / CDES				
	CREANCES				
	Clients et comptes rattachés				
Autres clients et comptes rattachés					
Autres	688 763		688 763	516 964	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	88 482		88 482	20 360	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	46 200		46 200	39 500
	TOTAL II	823 445	-	823 445	576 824
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF		825 875	-	825 875	576 844

Bilan Passif

Etat exprimé en €uros		31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes émissions, fusions, apports		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves règlementées		
Autres			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	(43 479)	3 128	
Subventions d'investissements			
Provisions règlementées			
Total des capitaux propres		(42 479)	4 128
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions		-	-
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts dettes établissements de crédit		
	Emprunts Fonciers		
	Concours bancaires et découverts		
	Autres		
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
	AUTRES DETTES		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes autres fournisseurs sur comptes rattachés	66 544	55 742
	Dettes fiscales et sociales	1 834	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	799 976	516 974	
Total des dettes		868 354	572 716
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		825 875	576 844
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(43 478,52)	3 127,56
(1) dont dettes à moins d'un an			
dont dettes à plus d'un an			

SASU 1PA
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 5 RUE FLEURS DE BANANIER – 97354 REMIRE-MONTJOLY
847 669 405 RCS CAYENNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt quatre,
Le 03 novembre,
A 9 heures,

Madame Lily YA MA,
demeurant au 5 Rue Fleurs de bananier – 97354 REMIRE-MONTJOLY

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 € composant le capital social de la société
1PA,

Associé unique et présidente de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de présidente de la société, Madame Lily YA MA, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,

PREMIER DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et se soldant par un déficit de - 43 478,52 euros.

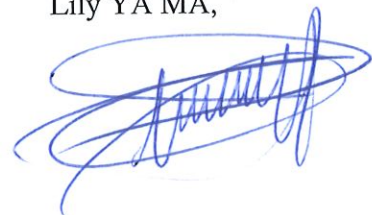
DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à – 43 478,52 € au compte de report à nouveau débiteur.

Cette affectation est conforme aux dispositions légales et statutaires applicables aux sociétés par actions simplifiées unipersonnelles.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Lily YA MA,



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition											
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal												
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre															
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case															
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société :			Adresse du siège social :												
1PA															
SIRET	8	4	7	6	6	9	4	0	5	0	0	0	1	5	Mét :
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :												
5 RUE FLEURS DE BANANIER RESIDENCE FLEUR DE CANNE - 97354 REMIRE MONTJOLY															
RÉGIME FISCAL DES GROUPES															
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)															
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante															
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:															
SIRET															
B ACTIVITÉ															
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case												
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)															
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	43 479										
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %													
2. Plus-values															
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)											
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %													
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations															
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs											
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies											
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies											
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies													
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %											
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)															
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)															
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts															
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.															
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)															
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %															
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE															
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE									
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr															
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.															
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:												
Tél:			Tél:												
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:												
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date: 24/08/2025			Lieu: REMIRE-MONTJOLY									
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: PRESIDENTE												
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature: YA MA Lily												
Prestataire :															



N° 15949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1PA			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		5 RUE FLEURS DE BANANIER RESIDENCE FLEUR DE CANNE - 97354 REMIRE MONTJOLY						
SIRET		8 4 7 6 6 9 4 0 5 0 0 0 1 5						
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * <input type="text"/>				
						Exercice N clos le		
						31/12/2024		
				Brut	Amortissements, provisions	Net		
				1	2	3		
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB	AC			
		Frais de développement *		CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG			
		Fonds commercial (1)		AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	AO			
		Constructions		AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles		AT	AU			
		Immobilisations en cours		AV	AW			
		Avances et acomptes		AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT			
		Autres participations		CU	CV			
		Créances rattachées à des participations		BB	BC			
		Autres titres immobilisés		BD	BE			
		Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	2430	BI	0	2430		
TOTAL (II)				BJ	2430	BK	0	2430
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	BM			
		En cours de production de biens		BN	BO			
		En cours de production de services		BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR	BS			
		Marchandises		BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *		BX	BY			
		Autres créances (3)		BZ	688763	CA	0	688763
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)		CD	CE			
Disponibilités		CF	88482	CG	0	88482		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *		CH	46200	CI	46200		
	TOTAL (III)		CJ	823445	CK	0	823445	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)				CO	825875	1A	0	825875
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		1PA		Néant <input type="checkbox"/> *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1000...)			DA	1000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ)	DG
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-43479	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	-42479	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO	0		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	0	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs EI)	DV	66544
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX		
	Dettes fiscales et sociales			DY	1834	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte de régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB	799976	
TOTAL (IV)			EC	868354		
Écart de conversion passif *			ED	TOTAL (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	825875		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		1PA						Néant <input type="checkbox"/> *								
CADRE A	IMMOBILISATIONS						Augmentations									
							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
							1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG				KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		(dont composants		L9)	KJ			KK		KL			
		Sur sol d'autrui		(dont composants		M1)	KM			KN		KO			
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants		M2)	KP			KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						dont composants		M3)	KS		KT		KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV				KW		KX		
		Matériel de transport *						KY				KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB				LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *						LE				LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH				LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK				LL		LM			
	TOTAL III						LN		0		LO		0	LP	0	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G				8M		8T			
	Autres participations						8U				8V		8W			
	Autres titres immobilisés						1P				1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières						1T		20		1U		0	1V	2410	
	TOTAL IV						LQ		20		LR		0	LS	2410	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		20		ØH		0	ØJ	2410		
CADRE B	IMMOBILISATIONS						Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
							Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
							1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains						IP				LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre						IQ			MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui						IR			MD		ME		MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions						IS			MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels						IT				MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers						IU			MM		MN		MO	
		Matériel de transport						IV			MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW			MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers*						IX			MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY				MZ		NA		NB	
Avances et acomptes						NC				ND		NE		NF		
TOTAL III						IY				NG		NH		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ				ØU		M7		ØW	
	Autres participations						IØ				ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés						I1				2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2				2E		2F		2G	
	TOTAL IV						I3				NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4				ØK		ØL		ØM		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		1PA					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	4
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1– col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾				
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾					
	①	②	③	④	⑤		⑥		
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL
----------------	--

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		1PA						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6		
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		1PA						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1PA				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR					
Charges constatées d'avance		VS					
TOTAUX			VT		VU		VV
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
				1	2	3	4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B					
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY		VZ		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		1PA		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le		3 1 1 2 2 4							
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET									
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		0			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB)						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW						
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)								I7						
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7							
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)				I8						
					- imposées au taux de 0%				ZN						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN							
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW							
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3					
								TOTAL I		WR		0			
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		-43479			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *										WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)										WU					
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV						
					- imposées au taux de 0 %				WH						
					- imposées au taux de 19 %				WP						
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW						
					- imputées sur les déficits antérieurs				XB						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ						
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A)		XA					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX					
Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *										ZY					
Majoration d'amortissement *										XD					
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quinquies A)		HT		Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5		
			ZFU – TE (art. 44 octies A)		ØV		S.I.I.C. (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA		
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC		
							Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies G)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH				XG				
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC								
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD								
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI								
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL												
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH		-43479			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{		Bénéfice (I moins II)		XI							
						Déficit (II moins I)						XJ			
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												XL			
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO									

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1PA		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis- K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
			TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		↓ ligne WI
					↓ ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise		1PA										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
	TOTAL I	ØF			(N.B : le total I doit être égal au total II) TOTAL II	ZH							
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage										YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ		
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE										YW	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)										9Z	
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD										YX	
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*										ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%
	- Numéro de centre agréé *		XP						- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0			ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

Désignation de l'entreprise		1PA				Néant <input type="checkbox"/> *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1	1 500 ml de piste + 2596 ml canaux du 25/04/2024	249800			249800	
	2	8,7 ha Wassai du 09/12/2024	208992			208992	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7				8	9	19%	
I – IMMOBILISATIONS *	1	249800	0				
	2	208992	0				
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)		(B) avec une ventilation par taux		(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise		1PA		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *					
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷							
❶ Entreprises soumises à l'IS		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶							
❷ Entreprises soumises à l'IR		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶							
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU									
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %			
❶		❷		❸		❹			
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1								
	N – 2								
	N – 3								
	N – 4								
	N – 5								
	N – 6								
	N – 7								
	N – 8								
	N – 9								
	N – 10								
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *									
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)	
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %					
❶		❷		❸		❹		❺	
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1								
	N – 2								
	N – 3								
	N – 4								
	N – 5								
	N – 6								
	N – 7								
	N – 8								
	N – 9								
	N – 10								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		1PA				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③	④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise 1PA										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *							
Exercice ouvert le		01 / 01 / 2024			et clos le			31 / 12 / 2024			Données en nombre de mois		12				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																	
Effectif moyen du personnel * :										YP							
- Dont apprentis										YF							
- Dont handicapés										YG							
Effectif affectés à l'activité artisanale										RL							
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																	
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE																	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA							
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK							
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL							
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT							
TOTAL 1										OX							
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																	
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH							
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE							
Subventions d'exploitation reçues										OF							
Variation positive des stocks										OD							
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI							
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT							
TOTAL 2										OM							
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																	
Achats										ON							
Variation négative des stocks										OQ							
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances										OR							
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										OS							
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ							
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW							
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU							
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9							
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY							
TOTAL 3										OJ							
IV – Valeur ajoutée produite																	
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)										OG							
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.										SA							
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																	
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																	
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre										EV							
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	Effectifs au sens de la CVAE *	EY					
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX							
Période de référence		GY			/			/			GZ			/			
Date de cessation		HR			/			/									

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

Néant

Exercice clos le	<input type="text" value="3"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="4"/>	N° SIRET	<input type="text" value="8"/> <input type="text" value="4"/> <input type="text" value="7"/> <input type="text" value="6"/> <input type="text" value="6"/> <input type="text" value="9"/> <input type="text" value="4"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="5"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="5"/>
Dénomination de l'entreprise	1PA		
Adresse (voie)	5 RUE FLEURS DE BANANIER RESIDENCE FLEUR DE CANNE		
Code postal	<input type="text" value="9"/> <input type="text" value="7"/> <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="5"/> <input type="text" value="4"/>	Ville	REMIRE MONTJOLY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	P4
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	<input type="text" value="MME"/>	Nom de famille	<input type="text" value="CHA"/>	Prénom(s)	<input type="text" value="LILY"/>
Nom d'usage	<input type="text" value="YA MA"/>	% de détention	<input type="text" value="100"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text" value="100"/>
Naissance : Date	<input type="text" value="11/01/1983"/>	N° Département	<input type="text" value="46042"/>	Commune	<input type="text" value="CAHORS"/>
		Pays	<input type="text" value="FR"/>		
Adresse : N°	<input type="text" value="5"/>	Voie	<input type="text" value="RUE DES FLEURS DE BANANIER - RESIDENCE FLEUR DE CANNE"/>		
Code postal	<input type="text" value="97354"/>	Commune	<input type="text" value="REMIRE-MONTJOLY"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>

Titre (2)	<input type="text"/>	Nom de famille	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Nom d'usage	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance : Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt



(1)

Néant *

Exercice clos le		3 1 1 2 2 0 2 4	N° SIRET		8 4 7 6 6 9 4 0 5 0 0 0 1 5
Dénomination de l'entreprise 1PA					
Adresse (voie) 5 RUE FLEURS DE BANANIER RESIDENCE FLEUR DE CANNE					
Code postal		9 7 3 5 4	Ville REMIRE MONTJOLY		
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :			P5		
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
FILIALES ET PARTICIPATIONS**

N° de dépôt



(1)
Néant *

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE N° SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT A PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

* Si dépôt néant, cocher la case.

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

Je soussignée, Madame Lily YA MA en ma qualité de PRESIDENTE de la SASU 1PA certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

A REMIRE-MONTJOLY, le 1^{er} décembre 2025

Mme Lily YA MA,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the name 'Mme Lily YA MA'.